

ORDRE DU JOUR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU 10 DÉCEMBRE 2012

1. Commission brevets

Saisie-contrefaçon/ constat, Régularité, Contestation de la régularité, Motifs tirés des conditions de délivrance de l'ordonnance sur requête si cette ordonnance n'a pas fait l'objet des voies de recours prévues par la loi, Compétence du juge du fond (oui)

- ▶ Civ. 1e 14 nov. 2012, Bourdon, Campan, Légitimus c. Productions Paul Lederman

« Mais attendu que les dispositions de l'article 496, alinéa 2, du code de procédure civile, qui confèrent au juge qui a rendu l'ordonnance sur requête une compétence exclusive pour connaître du recours en rétractation institué par ce texte, ne font pas obstacle à ce que le juge du fond, appréciant la régularité des éléments de preuve qui lui sont soumis, puisse annuler un procès-verbal de constat pour des motifs tirés des conditions de délivrance de l'ordonnance sur requête ; que c'est, dès lors, à bon droit que la cour d'appel a retenu que le président du tribunal de grande instance de Nanterre n'était pas compétent pour ordonner les opérations de constat menées dans les locaux de la société Sony Music Entertainment, soumises comme telles à autorisation judiciaire, et en a déduit que le procès-verbal de constat devait être annulé ; »

Activité inventive, nécessité de définir l'homme du métier

- ▶ Com. 20 nov. 2012, n° 11-18.440, Boegli gravures c. Darsail

Cassation d'un arrêt de la cour d'appel de Paris qui n'a pas pris soin de définir positivement l'homme du métier

Compétence territoriale pour connaître des actions en déclaration de non-contrefaçon

- ▶ CJUE 25 octobre 2012 (C-133/11, Folien Fischer)

Une action en « constatation négative », visant à faire établir l'absence de responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle, relève du champ d'application de l'article 5, point 3, du règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 (règlement Bruxelles I).

La décision porte sur une affaire de concurrence déloyale, mais elle est sans doute applicable aux actions en déclaration de non-contrefaçon.

Une action en déclaration de non-contrefaçon devrait donc pouvoir être portée, au choix du demandeur à cette action :

- ▶ soit, en vertu de l'article 2 du règlement devant le tribunal du domicile du breveté ;
- ▶ soit, en vertu de l'article 5 § 3, devant le tribunal de l'État du brevet.

Validité des opérations de saisie-contrefaçon (incompétence du juge du fond pour apprécier la validité de l'ordonnance), étendue de la protection conférée par un CCP, évaluation du préjudice

- ▶ TGI Paris, 3^{ème} chambre, 2^{ème} section, 26 octobre 2012, Nippon Soda v. Spring

Compétente pour statuer sur l'appel d'un jugement rendu par un TGI autre que celui de Paris, rendu incompetent en matière de brevet par le décret du 9 octobre. 2009, mais saisi avant ce décret (décision transmise par Barbara Bertholet)

- ▶ CA Colmar, 11 septembre 2012, Capuzzi System v. Corelco, Delfingen France

Incompétence de la cour d'appel de Colmar ; compétence exclusive de la cour de Paris

2. Sous-groupe sciences du vivant

SPC, declaration of non-infringement, foreign designations, Pemtrexed, cancer treatment

- ▶ High Court of Justice, *Actavis Group HF v. Eli Lilly & Company (USA) / Medis ehf v. Eli Lilly & Company (USA)*, 27 November 2012, EWHC 3316

<http://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Patents/2012/3316.html>

The High Court ruled that declarations for non-infringement relating to foreign designations of a European patent can be brought before the English Court.

Décision commentée par Gaëlle Bourout

Cellule souche embryonnaire, brevet partiellement valide ; suite de l'affaire Oliver Brüstle, Greenpeace e .V, décision de la CJUE du 18 octobre 2011 C 34/10

- ▶ Bundesgerichtshof , 27 Novembre 2012, X ZR 58/07
- ▶ La décision n'est malheureusement pas encore disponible

La Bundesgerichtshof a jugé que les brevets sur les cellules embryonnaires sont partiellement valides : des méthodes pour l'utilisation de cellules souches embryonnaires peuvent être brevetées si pour cela aucun embryon humain n'est tué.

Gene patenting case, certiorari granted

- ▶ US Supreme Court, Association for Molecular Pathology v. Myriad Genetics, Inc, November 30, 2012,
- ▶ The Supreme Court granted a writ of certiorari in the ACLU /Myriad case.
- ▶ The question is: "Are human genes patentable?"
- ▶ <http://www.genomicslawreport.com/wp-content/uploads/2012/11/AMP-Myriad-Petition-for-Cert.pdf>
- ▶ <http://www.genomicslawreport.com/wp-content/uploads/2012/11/Myriad-Cert-Granted.pdf>

Utilisation abusive des procédures relatives aux CCP et aux autorisation de mise sur le marché des médicaments pour faire obstacles à la mise sur le marché de médicaments génériques et aux importations parallèles

- ▶ CJUE (1e ch.), 6 déc. 2012, aff. C-457/10 P, AstraZeneca c. Commission
<http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2012-12/cp120158fr.pdf>

Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires

- ▶ proposition de loi tendant à modifier la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique en autorisant sous certaines conditions la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires
- ▶ Dossier législatif : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl11-576.html>